

Le filtre en médecine est voté

■ Mais à contrecœur pour la majorité. Le MR a quitté la séance en plein débat.

Dans un climat assez tendu, le parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a voté mercredi, majorité PS-CDH contre opposition Ecolo-FDF-PTB, le projet de décret instaurant un filtre aux études de médecine et dentisterie dès la rentrée.

Maggie De Block, la ministre fédérale de la Santé (Open VLD), l'avait exigé: pour qu'elle accepte de délivrer un numéro Inami à tous les futurs médecins et dentistes, actuellement engagés dans leurs études, la Fédération Wallonie-Bruxelles devait instaurer un filtre avant ou pendant le cursus, à son libre choix. Le problème d'étudiants surnuméraires par rapport au nombre de numéros Inami disponibles ne date pas d'hier et les universités francophones avaient continué de distribuer des numéros à tous leurs diplômés. Le stop de Maggie De Block a donc contraint Jean-Claude Marcourt, le ministre de l'Enseignement supérieur (PS), farouchement opposé à une limitation de l'accès aux études supérieures, à trouver une solu-

tion. L'option retenue consiste en un concours au terme de la première année d'étude (Bac 1).

Les débats en séance plénière du parlement ont été émaillés d'un incident. Le groupe MR a quitté la séance après l'allocation de Jacques Brotchi. Le député mettait en cause la responsabilité des précédents ministres socialistes de la Santé dans cette crise des numéros Inami et celle du ministre Marcourt dont *"l'immobilisme depuis 2009 a engendré une augmentation très importante du nombre d'étudiants alors que les moyens de formation sont restés identiques"*.

Tous les partis, y compris ceux de la majorité, ont manifesté leur mécontentement.

Jean-Claude Marcourt a alors lancé quelques *"Vous mentez!"* plus ou moins distincts et a refusé de s'excuser, à la demande de la chef de groupe MR Française Bertieaux. Les élus libéraux ont alors quitté leurs bancs.

Marcourt pas fier

Tous les partis, y compris ceux de la majorité, ont manifesté leur mécontentement face à cette obligation d'instaurer un filtre. Et le MR, seule formation favorable à l'idée, n'est pas du tout satisfait de ses modalités d'organisation. Le ministre de l'Enseignement supérieur a pour sa part déclaré à la tribune: *"Ce n'est pas le décret dont je suis le plus fier."*

L.L.